

Le 17 août 1869

Projet de démolition de l'ancienne caserne

Rapport de l'ingénieur.

Les violents vents d'Ouest qui ont régné les 23 janvier dernier ont aggravé d'une façon inquiétante les nombreuses lézardes de la caserne du Becquet et en ont enlevé 40 m² de toiture. Etablie au près des coteaux de Tourlaville où sont ouvertes les carrières du Becquet, cette caserne date de l'époque où furent commencés les travaux de la rade*, alors que pour imprimer une plus grande activité à l'exploitation des carrières, on reconnut la nécessité d'y employer et de loger à proximité du port d'embarquement un détachement de 600 hommes. Bâties en maçonnerie de mortier d'argile et entretenus après leur abandon avec la plus stricte économie, les établissements du Becquet sont depuis de longues années dans un état de dégradation qui, dès 1816 ou 36 ? a fait renoncer à l'idée de les utiliser pour le logement des troupes de la Marine ; les réparations qu'ils eussent comportées à cette époque étaient évaluées au minimum à 60.000 francs. En 1859 la commission chargée de l'examen des servitudes actives et passives des immeubles de la Marine, considérant que son état de vétusté rendait les casernes du Becquet absolument inhabitables a conclu à sa remise à l'administration des domaines. Depuis la situation ne s'est pas améliorée ; le temps a continué son œuvre de destruction et aujourd'hui, en présence des nouvelles avaries, d'un immeuble hors de service, il devient urgent d'en provoquer la condamnation définitive. Comme conséquences de cette condamnation, il y aurait lieu de provoquer avec la commission de 1859, la remise à l'administration du domaine de la caserne de ses dépendances, si la Marine n'avait intérêt à prendre à sa charge les frais de démolition pour ses réserves de matériaux susceptibles d'un emploi avantageux. Sans parler des moellons, des ardoises et des vieux fers, partiellement utilisables, les bois des chênes qui forment la charpente des bâtiments, sont en effet d'une qualité et dans un état de conservation exceptionnels. (...)

*La caserne et ses dépendances projetées par Mr l'Inspecteur général de Cessart et Mr l'Ingénieur en chef Hubert, ont été l'objet de deux adjudications, l'une du 4 juillet 1785 et l'autre du 10 octobre 1786. Outre un corps de logis principal avec deux ailes, il y a un corps de garde et une prison au Sud, une buanderie et une cantine à l'Est et enfin un lavoir avec réservoir d'eau, les constructions embrassent, avec les cours, esplanades une superficie de ...

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez fait l'honneur de me communiquer pour examen et avis divers documents concernant l'établissement à Cherbourg sur la rade auprès de la rade d'un lazaret* où pourraient être reçus les passagers des paquebots de la compagnie anglaise du Royal Mail Steam Packet de Londres, dans le cas où ces passagers devraient être soumis à une quarantaine d'observation. Monsieur le Directeur de la Santé à Cherbourg ayant indiqué comme à peu près propre à une destination de ce genre, l'ancienne caserne du Becquet appartenant à la Marine. Monsieur le Préfet de la Manche a invité Monsieur le Sous-Préfet de Cherbourg à lui faire connaître si cette caserne pourrait être en effet recevoir l'affectation proposée et à quelles conditions le départ de la Marine consentirait à en faire l'abandon.

La caserne du Becquet, construite au pied des coteaux de Tourlaville, date de l'époque où furent entrepris les travaux de la rade il y a environ 84 ans (1785). Pour imprimer plus d'activité à l'exploitation des carrières du Becquet, qui servira à loger sur les lieux mêmes un détachement de 600 hommes. Tous les murs sont en mortier d'argile et les bâtiments depuis longtemps inoccupés, tombent en ruine. En effet, on a dû renoncer à les utiliser pour le logement des troupes de la Marine, et en 1859 ? la commission dite des immeubles a été

d'avis de la remettre à l'administration des domaines pour la vendre. Dans la situation actuelle des travaux du port de Cherbourg, la Marine n'a aucun intérêt à conserver la caserne du Becquet, et elle en ferait gratuitement l'abandon si un lazaret pouvait être installé, mais je ne crois pas la chose possible sans dépenser tout à fait hors de proportion avec le résultat à obtenir. En 1896, les réparations les plus indispensables ont été évaluées à plus de 60 000 frs ? Si le service de la santé renonce à cette installation, comme il me paraît probable lorsqu'il aura vérifié les lieux, je compte vous proposer, non pas de vendre la caserne du Becquet, mais de la démolir pour en transporter par mer les bois de charpente à l'arsenal où l'on peut en tirer un excellent parti dans les réparations de chaque jour. Les charpentes toutes en chêne, sont en effet dans un remarquable état de conservation (...)

Sources : service historique de la Marine, documents référencés 2k3111, 2k3119, 3k802, 3k98.

*Lazaret : Etablissement où s'effectue le contrôle sanitaire, l'isolement des malades contagieux, dans un port, une station frontière, un aérodrome. Local destiné à l'isolement de nouveaux arrivants dans un établissement de soins.

Ancien Bagne par A.Adam 1923 « Le port de Cherbourg et les événements qui s'y rattachent. »

Un bagne a été installé dans des bâtiments de l'ancienne abbaye, à l'Ouest de l'hôpital maritime. Le 5 Brumaire an XI, l'Amiral Décrès fit approuver par le premier consul que le bagne du Havre serait transporté à Cherbourg pour fournir des bras au chargement des pierres et blocs employés aux travaux de la digue. Le 16 Frimaire, ce Ministre invita celui de la guerre à faire mettre à la disposition de la Marine les forts du Homet et du Galet à l'effet d'y loger 300 ou 400 forçats. Le ministre de la guerre répondit qu'il ne pouvait accueillir cette proposition, mais qu'il venait de confirmer l'ordre par lui donné le 13 Frimaire pour la remise à la Marine de la caserne du Becquet qui pouvait contenir 7 à 800 hommes et convenait pour établir le bagne et y loger également les troupes destinées à la garde des forçats. Le 27 Nivôse de la même année, l'amiral Décrès décida que le bagne du Havre étant supprimé, les militaires condamnés pour désertion et insubordination seraient dorénavant conduits à Cherbourg. Il fit réserver un emplacement suffisant pour contenir environ 50 de ces militaires et recommanda de ne pas les confondre sur les travaux avec les 350 condamnés qui devaient être transférés de Brest. Le commissaire principal de la Marine à Cherbourg fit alors disposer dans l'ancienne abbaye un local pour recevoir les forçats, ainsi que les sous-officiers et garde-chiourmes ; ces forçats étaient des condamnés aux fers pour délits militaires. La caserne du Becquet ne servit qu'à loger les travailleurs employés à l'exploitation de la carrière (...)

Vers le Sud à 500 mètres du rivage, avait été élevée une vaste caserne qui servait de logement aux militaires employés à l'exploitation des carrières. En 1789, un fort détachement du régiment de Lorraine vint occuper ce vaste bâtiment ; aux archives de la ville de Cherbourg existe un document qui nous apprend qu'alors il fallait 100 boisseaux de blé par semaine pour la nourriture des troupes, matelots et habitants du Becquet. Dans la caserne, qui en 1784 avait coûté 1500 .000 francs , logèrent jusqu'à 800 hommes. (...)

(...) Dans son « Histoire anecdotique du vieux Cherbourg et de ses environs » de Pontaumont consacre un chapitre spécial au théâtre du Becquet en 1786. A cette époque, les travaux d'extraction des pierres destinées à la digue étaient activement poussés, et dans la vaste caserne, logeaient les nombreux soldats placés sous le commandement du Major Chevalier de la Pelouze. M. et Mme de la Pelouze savaient rendre leur séjour à Tourlaville agréable. Hôtes charmants, remplis de goût et d'esprit, ils avaient créé au Becquet, dans l'une des pièces de leur pavillon, un théâtre où étaient données chaque jeudi des représentations ; sou-officiers et

domestiques en formaient les acteurs habituels. De temps à autres, on y donnait des représentations extraordinaires ; ces jours-là, les rôles étaient tenus par l'élite de la société de Cherbourg et des environs et la noblesse d'alentour, public indulgent et gracieux s'y trouvait réunie. Mmes de la Pelouze, de Bretteville, Melles d'Eculleville, e Percy, de Mortemart, paraissaient sur la scène avec le chevalier de la Pelouze, avec MM de Boisgelin, de Saint-Hilaire, Rouhière de Fontenelle, Dumouriez, de Chavagnac, de la Bretonnière... Le minuscule foyer de ce théâtre improvisé s'ornait d'un éventaire assez bien achalandé où se vendaient au profit des déshérités, les objets les plus divers. Le théâtre du Becquet n'est même plus un souvenir au petit port. C'est encore un peu de la grâce du passé qu'il convenait de sortir de l'oubli.

Augustin Le Maresquier « Histoire de Tourlaville » pages 44 et 45.